Département de la Gironde Arrondissement de Bordeaux Mairie de TABANAC 33550

n°0**3**/2025

Tel: 05.56.67.05.19 mairie.tabanac@orange.fr

ARTICLE 3

ARRETE de Madame le MAIRE -Travaux de revitalisation de la Place de Rouquey —

Le maire de la commune de TABANAC

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, VU le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958, modifié par décrets n°69-150 du 05 février 1969 et n° 86-475 du 14 mars 1986, relatif à la police de la circulation routière,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment en ses articles L.2211.1 et suivants et L.2213 et suivants.

VU l'arrêté du 04 juin 1997 relatif à la signalisation des routes,

VU la demande présentée le 17/02/2025 par Mr Nicolas MOTAIS représentant la Société EUROVIA ZI Frimont 33190 La Réole (0556717070),

Considérant les travaux de VRD, fondation et gros œuvre sur la Place de Rouquey,

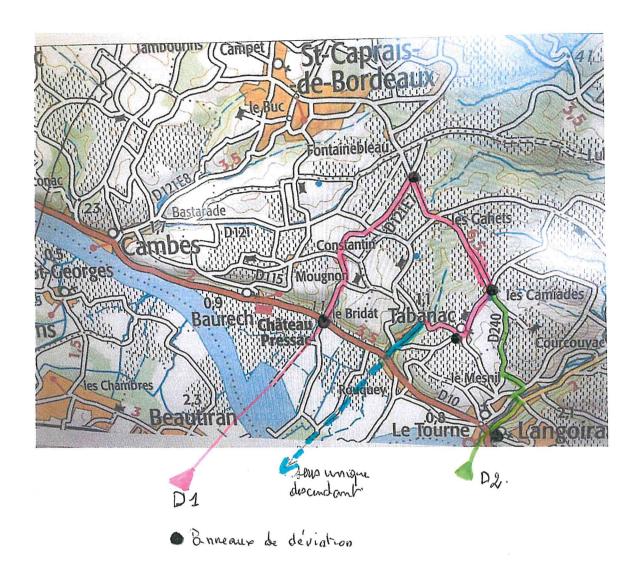
Considérant que pour maintenir la sécurité des riverains, piétons, il est nécessaire de réglementer la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 A partir du MARDI 18 février 2025 au LUNDI 30 Juin 2025 l'entreprise EUROVIA effectuera des travaux d'aménagement de la Place de Rouquey comprise entre la route de Rouquey et la Côte de Manoubrey à Tabanac 33550.

ARTICLE 2 Pendant la durée des travaux la circulation sera maintenue dans un seul SENS et interrompue dans un autre selon le plan de déviation annexé.

En cas de problème de signalisation le téléphone à joindre : 06 14 69 85 72. Le mail : nicolas.motais@eurovia.com



ARTICLE 4 Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux conformes à l'Instruction Ministérielle du 07 juin 1977 sur la signalisation routière à la charge et mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 5 Ampliation du Présent arrêté sera adressé à l'entreprise EUROVIA, et à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Créon, à la commune du Tourne, chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TABANAC, le 18 février 2025 Mme Le Maire, Hélène GOGA. p/° Patricia CARCALY